

Envoi par courrier et par télécopieur : (418) 648-5994

6212-08-001

Québec, le 29 avril 2004

Monsieur Laurent Tremblay
Directeur exécutif du Québec
Parc Canada
3, passage du Chien-d'Or, C.P. 6060
Québec (Québec) G1R 4V7

Objet : Les enjeux liés aux levés sismiques dans l'estuaire et le golfe du Saint-Laurent

Monsieur,

La commission du BAPE, chargée de l'étude du dossier précité, vous soumet les questions suivantes :

- Existe-t-il un code de pratique pour les bateliers opérant à l'intérieur des limites du Parc marin du Saguenay–Saint-Laurent quant aux distances à respecter entre les bateaux d'observation et les mammifères marins ? Comment s'effectue le contrôle de ces règles par les autorités du parc ?
- Existe-t-il une limite de la vitesse de navigation à l'intérieur des limites du Parc marin du Saguenay–Saint-Laurent ? Cette limite de vitesse s'applique-t-elle aux cargos et autres navires marchands ?
- Pourriez-vous fournir à la commission des statistiques sur les collisions entre les mammifères marins et les bateaux sur le territoire du Parc marin du Saguenay–Saint-Laurent ?
- De quelle façon les limites du Parc marin du Saguenay–Saint-Laurent ont-elles été déterminées à l'origine ?
- Depuis sa création, les limites du Parc marin du Saguenay–Saint-Laurent ont-elles été modifiées ?
- Quelles sont les activités non permises dans le Parc marin du Saguenay–Saint-Laurent et qui seraient non permises dans l'aire marine nationale de conservation envisagée aux Îles-de-la-Madeleine ?

...2

Nous apprécierions recevoir rapidement une réponse de votre part, compte tenu que la deuxième partie de l'audience publique débutera le 18 mai prochain.

Il est également possible que d'autres questions vous soient acheminées ultérieurement au cours de la période du mandat.

Nous vous remercions de l'attention que vous porterez à cette demande et vous prions d'agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Danielle Dallaire
Coordonnatrice du secrétariat
de la commission